



Kolly Nicolas, Dorthe Sébastien

BlueFACTORY SA – Les Fribourgeois exclus de la procédure ?

Cosignataires : 0

Date de dépôt :

04.04.22

DEEF

Dépôt

Lors de la votation sur l'augmentation de la participation financière de l'Etat au capital-actions de BLUEFACTORY FRIBOURG – FREIBURG SA, il était notamment question de soutenir les entreprises fribourgeoises, qui pourraient participer au développement de ce site. Force est de constater que, à la suite des révélations de la presse (*La Liberté* et *FN* du 1^{er} avril 2022), cela est loin d'être une évidence.

Nous constatons d'abord que la procédure des marchés publics n'a pas été appliquée, le concours n'ayant pas été publié sur la plateforme SIMAP. A moins que la Ville de Fribourg n'ait prévu de vendre ses parts dans les plus brefs délais, cette façon de procéder est surprenante.

Nous constatons ensuite que la constitution du jury donnerait un pouvoir excessif à l'organisateur de la procédure et, surtout, que les conditions posées semblent exclure de facto tout investisseur fribourgeois. D'autres griefs peuvent être relevés, tels que la renonciation du canton et de la Ville de Fribourg à des rendements intéressants sur un terrain public, l'absence de participation citoyenne ou encore le silence du canton et de la Ville de Fribourg face à ces griefs.

Nous posons dès lors les questions suivantes :

1. Vu les réponses lapidaires des actionnaires principaux (le canton et la Ville de Fribourg), ceux-ci sont-ils informés de la stratégie arrêtée par le conseil d'administration de BLUEFACTORY FRIBOURG – FREIBURG SA ?
2. Le canton et la Ville de Fribourg auront-ils un droit de regard dans cette procédure ?
3. Le choix d'attribuer un droit de superficie à un investisseur ne revient-il pas à se priver d'un rendement important sur des terrains publics ?
4. Le canton et la Ville de Fribourg n'auraient-ils pas intérêt à agir comme maîtres d'ouvrage ?